

J'aimerais mentionner un autre point, monsieur l'Orateur, au sujet de l'aide aux étudiants, autre que les prêts et les bourses d'études. Le député d'Edmonton-Ouest a laissé entendre que l'élément de lutte était très bon et que les futurs étudiants universitaires étaient loin d'être les seuls à travailler assidûment. Peut-être le ministre des Finances (M. Sharp) a-t-il dû travailler fort lui-même pour aller à l'université. Je me souviens que, pendant mes études, je travaillais 3 jours par semaine dans un entrepôt, et en passais 3 autres à l'université. Je puis témoigner que ce n'est pas le meilleur régime. Je devais renoncer aux activités sportives et à d'autres occupations intellectuelles.

A mon sens, l'élément de lutte est plutôt démodé de nos jours. Nous devrions faciliter à la population l'accès aux avantages de la vie universitaire. Je ne m'oppose pas au travail d'été des étudiants, mais pendant l'année scolaire on devrait se concentrer seulement sur l'activité universitaire, intellectuelle ou autre.

• (4.10 p.m.)

La semaine dernière, le ministre des Finances a dit dans sa présentation que ce Fonds de prêts aux étudiants ne constituait qu'une phase du programme gouvernemental en faveur des étudiants; il voulait dire, je suppose, que les bourses d'études viendraient plus tard. Le ministre d'État a dit la même chose cet après-midi. C'est une étape temporaire, et il a dit, assez vaguement qu'il espérait l'avènement de la gratuité universitaire au Canada. Mais dans combien de temps? Le gouvernement est au pouvoir depuis trois ans. Nous ne sommes pas allés plus loin que le régime des prêts aux étudiants. A quand la prochaine étape? Le premier groupe d'étudiants, entrés à l'université en 1963 à l'arrivée au pouvoir du gouvernement, seront diplômés l'année prochaine. Combien y aura-t-il de diplômés avant que nous dépassions l'étape du Fonds de prêts aux étudiants?

Il est facile de dire que les universités devraient être gratuites au pays. Mais si notre pays qui a le deuxième ou le troisième niveau de vie au monde ne peut pas se le permettre, qui le peut? Nous devons œuvrer à cette fin. Les universités sont gratuites dans beaucoup de pays. Dans bon nombre de régions des États-Unis les étudiants d'université ne paient pas de frais de scolarité. En France, l'université, sauf erreur, est complètement gratuite, pour les meilleurs étudiants tout au moins. Tel est le cas aussi, je le crois, en Uruguay. Il devrait en être de même au Canada.

[M. Prittie.]

J'ignore dans combien de temps nous y arriverons. On rappelle souvent aux libéraux pendant les campagnes électorales que leur programme propose depuis longtemps un régime national d'assurance-santé. Ce point de leur programme a vu le jour la même année que moi, en 1919. Je deviens grisonnant et presque chauve et nous n'avons pas encore ce régime. Je souhaite qu'on n'attende pas 40 ans encore pour avoir un régime de bourses d'études et la disparition des frais de scolarité pour les étudiants canadiens.

[Français]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur le président, le projet de loi dont il est question est un autre exemple du fouillis constitutionnel dans lequel le gouvernement central nous a plongés; c'est également une autre manifestation du méli-mélo qui subsiste dans les relations fédérales-provinciales. Ce projet de loi est relatif à des prêts fédéraux aux étudiants.

Monsieur le président, je suis d'accord avec les honorables députés qui ont adressé la parole avant moi, à l'effet que les étudiants du Canada, de toutes les provinces, ont besoin d'être aidés d'une façon particulière et substantielle, dans le développement actuel de notre économie, de nos industries et des besoins éducatifs; je suis entièrement d'accord sur ce point. Mais là où je diverge d'opinion, c'est lorsque le gouvernement fédéral actuel présente un projet de loi amendement une autre mesure adoptée en 1964 pour y apporter des modifications ou des augmentations à des conditions de prêts fédéraux aux étudiants; à ce moment-là, je suis d'avis que nous nous trouvons dans la mauvaise galère. C'est bien de valeur, monsieur le président, mais ce n'est pas là une responsabilité du gouvernement fédéral, et même si je suis la seule voix à m'exprimer en cette enceinte sur cette question, je le fais actuellement et je le ferai jusqu'à la fin de mon mandat, parce qu'on procède à reculons et que ceci, je le répète, suscite à travers le pays des tensions et des pressions qui ne sont pas bonnes pour l'unité nationale.

J'ai trouvé fort amusante, tout à l'heure, la simple allusion de l'honorable représentant de Burnaby-Richmond (M. Prittie), lorsqu'il a dit, dans son argumentation, qu'il croyait que le gouvernement central était justifié de s'occuper d'éducation mais qu'il n'avait pas le temps, actuellement, d'exposer sa thèse. C'est curieux, mais je n'ai pas encore entendu un seul député, tant au cours de cette session que de celles où je suivais les délibérations hors de cette enceinte, établir une thèse fondamentale pour nous démontrer et nous prouver que le gouvernement central est justifié de s'occuper de cette responsabilité de l'éduca-